

Compte-rendu du conseil municipal

Du 18 octobre 2024 à 14h

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine, Mrs BUR Frédéric, BASQUIN Lilian, LIEVAUX Émilien, BROCHEC Frédéric, Mr MIRANDA Raphaël

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 12 octobre 2024
- Approbation devis chapelle et demandes de subventions
- Approbation APS architecte logement communal
- Projet photovoltaïque au sol

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte-rendu des délégations

1/ Approbation du CR du 12 octobre 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le CR du 12 octobre 2024.

2/ Approbation devis chapelle et demandes de subventions :

Le devis de l'entreprise « Construire en Provence » d'un montant de 79560euros HT a été retenu dans le cadre de la demande de subventions. Ce devis devra néanmoins être affiné en fonction du rapport de l'étude de sol. Le devis définitif devra préciser que l'arase des murs est bien réalisée en béton armé. Par ailleurs le busage du ruisseau passant à proximité de la chapelle et pouvant poser problème lors de la réalisation des fouilles pour les fondations va faire l'objet de demande de devis complémentaire.

Parmi les 3 devis étudiés, celui de Construire en Provence est le seul qui nous permette de rester sur une enveloppe globale inférieure à 100 000euros, seuil imposé par la conjoncture départementale. En effet, notre projet ne pourra être financé par le département que s'il s'inscrit dans la liste des moins de 100 000€. Ces subventions pourraient s'élever à 70% du montant des travaux.

Une demande de devis supplémentaire, cette fois à un bureau d'étude pour le suivi du chantier et un devis pour une mission complémentaire au bureau d'étude géotechnique pour le suivi des travaux de fondations vont être sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le choix de l'entreprise « Construire en Provence » pour la réalisation des travaux CHARGE LE MAIRE de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département les subventions le plus élevées possibles.

3/ Approbation APS architecte logement communal :

La proposition de mission Avant-Projet Sommaire proposée par l'architecte Alexia Armand, destinée à établir des plans et une estimation pour un accès indépendant et un aménagement de l'étage de la mairie en tant que logement a été retenu. Le projet devra respecter une enveloppe comprise entre 50000 et 100 000euros HT. La mission APS confié à l'architecte s'élève à 4500euros HT.

Des esquisses de scénarios d'accès seront discutées afin de retenir une proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la mission APS proposée par l'architecte Alexia Armand pour un montant de 4500 € HT.

4/ Projet photovoltaïque au sol :

Un projet photovoltaïque au sol de 10hectares porté par l'entreprise Greenvolt Power et par Mr Gérard, propriétaire de la parcelle située au sud du col de Valouse, lieu-dit les Tahuches sur la montagne d'Autuche, est à l'étude.

Au vu de l'ampleur considérable du projet, de ces conséquences sur la qualité de la faune et de la flore dans un milieu boisé préservé, de son impact paysager proche et lointain et des difficultés d'accès pour la défense incendie sur les surfaces couvertes par les panneaux dans la zone à risque que constitue la montagne d'Autuche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DESAPPROUVE le projet de centrale photovoltaïque.

Par ailleurs, une proposition de délibération s'opposant au déploiement de centrale photovoltaïque au sol d'une surface supérieur à 100m² sur la commune a été proposé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE cette délibération.